



La lettre de la CGT

Éduc'action 31

N°19 - 5 octobre 2021

L'actualité de la CGT Educ'action 31,
des mobilisations dans l'Education Nationale
et des luttes interprofessionnelles :

lacgteducation31.fr

ÉDITO Rentrée précaire

Cette rentrée se fait sous le signe d'une explosion de la précarité dans l'éducation nationale : non renouvellements arbitraires de contrats pour de nombreuses·es AED ; aggravation des conditions de travail pour nos collègues AESH toujours plus méprisées à travers le PIAL et un salaire de misère...

C'est aussi l'explosion du recrutement de collègues contractuel·le dans le 1^{er} degré et la continuation du recours à la précarité dans le 2nd degré déjà marqué par plus de 40% de collègues non-titulaires dans l'enseignement professionnel au niveau national.

Cette situation met gravement en péril le devenir de nos statuts et créé de fait une sous catégorie d'agent·es (enseignant·es, AED, AESH, personnel administratif...) corvéables, sous payé·es et déconsidérées.

Faisons de la lutte contre la précarisation des personnels de l'Éducation Nationale une priorité et gagnons des droits pour tou·tes : statuts, formation, revalorisation salariale...

ZOOM

Danger précarisation p.4

SOMMAIRE

Premier degré :
hiérarchisation et
précarisation p. 1

LP : Réforme
destructrice p. 2

LGT : À chaque lycée
son baccalauréat p. 2

Conseil d'Administration p. 2

Collèges : travailler plus,
travailler mal p. 3

Les cités éducatives p. 3

AESH, AED, enseignant·es
précarisé·és p. 4

PREMIER DEGRÉ « L'autorité fonctionnelle » pour diriger des écoles... sans enseignant·es !

Manque de personnels malgré un recours sans précédent aux contractuel·les, gestion par les équipes du manque abyssal d'AESH, risque sanitaire, classes surchargées, formations suspendues, autoritarisme, salaires au rabais et toujours autant de mépris sont, encore une fois, les signes de cette rentrée à la sauce Blanquer.

De plus, plusieurs académies ont fait le choix de faire appel à des personnels de la liste complémentaire, mais embauchés comme contractuel·les ! Ils n'auront donc pas de formation, pas de statut de stagiaire et pas de titularisation en fin d'année. Tous ces contractuel·les sont arrivés sur les classes au mieux quelques jours après la rentrée, et par conséquent sans aucun temps pour préparer leur classe.

En effet un nombre alarmant de classes étaient sans enseignant·e en cette rentrée ce qui a provoqué des mobilisations, relayées par voie de presse, dans plusieurs écoles afin d'exiger plus de moyens.

Par ailleurs, rappelons nous de la mobilisation historique contre la loi Blanquer qui nous a permis d'empêcher la création d'un statut de supérieur hiérarchique pour les directeur·es d'école. Malgré cela, une loi appelée « Rilhac » réaffirme cette position de chef·fe et instaure une autorité fonctionnelle et une délégation de pouvoirs. Or, selon les chiffres d'une enquête réalisée par le ministère en 2019, seulement 11% des personnels y sont favorables. Ce qui n'empêche pas Macron de mettre en place une expérimentation prévue pour 2022 sur la direction d'école, la hiérarchie et l'autonomisation à Marseille.

Les écoles et les personnels ont souffert de la gestion ministérielle de la crise sanitaire. Le confinement, l'enseignement à distance, le fonctionnement hybride et les classes fermées ont entraîné la perte du lien social et professionnel.

Tout ceci abîme un peu plus une École malade qui continue de subir de violentes attaques visant à disloquer l'institution et les équipes, à individualiser les pratiques, les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations...

Au delà d'un indispensable plan d'urgence pour l'École pour un service public de qualité, travaillons et militons pour retrouver une cohésion dans les écoles et renforcer le sens du collectif.

LYCÉE PRO La réforme de la voie professionnelle synonyme de mort de l'enseignement professionnel ?

La réforme de la voie professionnelle, dans la continuité des précédentes (notamment celle de 2008 généralisant le Bac Pro. En 3 ans) est une attaque sans précédent contre les personnels et les élèves de cette voie de formation.

Des familles de métiers bien peu joyeuses qui interdisent un choix véritable et imposent aux élèves une orientation subie.

En supprimant une année en classe de seconde, elles dé-professionnalisent la formation.

A noter que les familles de métiers ne s'imposent pas aux établissements privés ni au CFA.

Des contenus et un enseignement appauvris par la baisse des horaires, notamment en enseignement général, et une refonte des programmes.

Une multiplication de dispositifs vide de sens avec le « chef d'œuvre », la co-intervention imposée, l'accompagnement personnalisé : l'ensemble de ces « innovations » sont financées par la réduction des heures disciplinaires et apportent principalement de la confusion pour tou·tes. Avec l'AP « poursuite d'études » par exemple, on transfère sur les enseignant·es la responsabilité de la

réussite du projet des élèves alors que dans le même temps le ministère a supprimé les postes de Conseiller·es d'orientation, dont c'était la mission (!) et diminué drastiquement les heures d'enseignement général leur permettant de se projeter vers le supérieur.

Pour les personnels ces dispositifs, mal définis, parfois irréalisables, vident nos missions de sens.

Des poursuites d'études périlleuses : cet appauvrissement, auquel s'ajoute le dispositif Parcoursup, rend plus compliqué et souvent illusoire toute poursuite d'études..

Mise en concurrence des établissements et fin des diplômes nationaux : avec cette réforme et l'autonomie des établissements, chaque lycée définit ses propres priorités et modalités d'enseignement et d'évaluation mettant ainsi fin au caractère national des diplômes.

Un financement revu à la baisse avec la réforme de la taxe d'apprentissage qui va faire la part belle au privé et aux CFA au détriment des Lycées publics.

Des suppressions de postes et précarisation accrue : déjà 40% des enseignant·es des domaines professionnels sont des contractuels. Plus encore que dans les autres niveaux d'enseignement, la voie professionnelle est marquée par la précarisation accrue des personnels et les suppressions de postes.

Le transfert vers les entreprises de la formation professionnelle est « en marche » et sa disparition complète, dans la forme que nous connaissons aujourd'hui, programmée.

C'est pourquoi nous devons toutes et tous, dans l'intérêt des élèves et des personnels, nous battre et gagner l'abrogation de cette réforme pour un véritable service public de la formation professionnelle.

LGT Contrôle continu et évaluations : outils de surveillance.

La rentrée 2021 dans les LGT est, bien entendu, marquée comme partout d'effectifs de classe importants mais surtout cette rentrée vient achever la réforme du bac souhaitée par Blanquer.

C.A. Démocratie piétinée

Le fonctionnement des conseils d'administration a été largement modifié par le décret 2020-1632 réduisant davantage encore le simulacre de démocratie qui y figurait.

L'ordre du jour est désormais décidé par le ou la chef·fe d'établissement et n'est plus voté en début de séance.

Le rôle de la Commission Permanente (CP) est fortement minoré. Elle peut même ne pas exister. En début de mandat, le conseil d'administration décide de sa création et de ses prérogatives. Tous les formats sont possibles :

- La commission permanente est consultée sur des sujets déterminés à l'avance et les décisions sont prises en CA (comme avant pour le DGH).
- Certaines décisions ne sont examinées et prises qu'en commission permanente. Exemple : la répartition de la DGH. Le CA est alors seulement informé de ses décisions.
- Pas de commission permanente.

Cet été a été l'occasion pour le ministre d'instituer le contrôle continu en remplacement des « épreuves communes, dites E3C, dans 3 ou 4 matières au bac : histoire-géo, langues et mathématique pour les filières technologiques. Certes, la seule session des Épreuves communes réalisée en janvier et février 2020 juste avant le début de la « crise sanitaire » n'avait pas été une réussite dans l'organisation. Les autres sessions n'avaient jamais été réalisées à cause du COVID et beaucoup de collègues n'étaient pas pressés de devoir subir une « seconde » session.

Toutefois à partir de cette année les élèves des classes de 1ère et de Terminale seront donc évalués dans un contrôle continu total, sur les 2 années scolaires et pour 40% du bac. Constatant que le contrôle continu à l'œuvre les années précédentes avait été synonyme de profondes inégalités, le ministère, via le corps des Inspecteurs Généraux - dont la disparition vient d'être annoncée -, a dû sortir un peu dans la précipitation un «

projet d'évaluation » par équipe au sein des établissements : il devra être mis en œuvre par les enseignant·es, afin de définir des « principes communs » mais aussi de « formaliser les différents types d'évaluation », de « prévoir des temps d'évaluation organisés à l'échelle de l'établissement ». Ce guide de l'évaluation n'a toutefois aucune force contraignante.

La mise en place de ces « projets d'évaluation », organisée dans le cadre de ½ journées banalisées, se fait dans le flou et la précipitation, « méthodes » auxquelles les enseignant·es sont maintenant habitués depuis quelques années. Se posent par ailleurs des questions sur la mise en place concrète de ces projets d'évaluation qui risquent de devenir des carcans pour certaines équipes qui iraient « trop loin » dans leur précision. De plus, les nombreux temps de réflexion en commun ne seront pas rémunérés, le travail entrepris ne sera pas reconnu.

Au-delà de la critique déjà portée au contrôle continu qui accentue les inégali-

tés entre établissements, la mise en place d'un « projet d'évaluation par établissement » risque de faire des enseignant·es des professionnel·les de l'évaluation alors que nous devrions avoir surtout pour mission de porter des connaissances auprès de nos élèves. Cela risque d'abîmer notre rapport aux élèves, l'enseignant·e devenant ainsi plus que jamais « juge et partie ».

Dans un contexte d'autonomisation accrue dans le cadre du « Gre-

nelle de l'éducation », le risque est grand de voir les directions d'établissement glisser encore plus rapidement dans le jeu de la compétition d'établissements et dans une gestion managériale des équipes, le « projet d'évaluation » devenant ainsi un outils de contrôle.

Pour sa part, la CGT Educ'action affirme que si une réflexion collective et approfondie doit irriguer les pratiques d'évaluation, les deux journées banalisées prévues à cet effet sont largement insuffi-

santes. La CGT Educ'action invite les personnels à refuser de construire ces projets locaux et à se servir des journées banalisées pour entamer une réflexion pédagogique plus large sur la question de l'évaluation.

De plus, il y a urgence à redonner une valeur formative à l'évaluation et à retrouver un baccalauréat reposant sur des épreuves finales, ouvrant aux élèves le libre accès à la licence de leur choix.

COLLÈGE Une autosatisfaction ministérielle qui ne masque pas le délitement de nos conditions de travail.

En cette rentrée 2021 dans les collèges, pas de nouvelles mesures officielles, mais un ensemble de réformes et projets plus anciens qui, touchant parfois tous les secteurs de l'éducation, se mettent en place et pèsent de plus en plus douloureusement sur nos conditions de travail.

En premier lieu, un nombre incalculable de postes n'ont pas été pourvus, notamment les BMP (Blocs de Moyens Provisoires). Dans plusieurs collèges, l'absence de nominations dans notre académie concernait plusieurs dizaines d'heures de cours hebdomadaires et comprenait des absences prévisibles tels que des congés maternité ou paternité, des arrêts longue maladie, ou des détachements.

Cette rentrée catastrophique dont on ne sait si elle relève de l'incompétence ou de l'orchestration a permis d'économiser de nombreuses heures sur le dos des élèves, alors même qu'en collège, le ratio H/E (Heures / élèves) n'a jamais été aussi bas dans notre académie, et ce malgré une très nette augmentation des HSA (Heures Supplémentaires Annuelles) en relation avec l'obligation d'accepter 2 HSA à la demande de l'administration. Les établissements REP+ et REP ont subi la plus grande saignée, avec, en perspective, la suppression totale de l'Éducation Prioritaire et la naissance de « Cités éducatives » (Voir encart).

Alourdissant encore le temps de travail, des établissements se sont lancés dans une application tayloriste des RCD (Remplacements de Courte Durée) avec des demandes de remplacement d'heure à heure avec des classes inconnues sans aucun souci de la continuité pédagogique. Rappelons que le RCD demande un protocole d'application voté en Conseil d'Administration.

Tandis que les HSA continuent d'augmenter, finançant souvent des co-enseignements non choisis et parfois aberrants, les HSE (Heures Supplémentaires d'Enseignement) achèvent de disparaître, mettant à mal toute initiative pédagogique provenant des collègues (éducation à la vie affective et sexuelle, ateliers, clubs, prévention,

séjours...). Seulement pour partie, ces HSE ont été absorbées par le dispositif « Devoirs faits », qui existait en réalité déjà dans le cadre de l'accompagnement éducatif et qui ne rencontre pas plus de succès qu'auparavant, pas plus chez les élèves que chez les enseignant·es.

La disparition de l'accompagnement éducatif et des HSE se solde également, avec la complicité du Conseil départemental, par une entrée toujours plus prégnantes d'officines privées dans les établissements pour la mise en œuvre d'activités périscolaires, quand celles-ci ne sont pas prises en charge par des Services Civiques sans formation, ni encadrement... pour 500€ mensuels. Pourquoi payer des personnels formés et qui connaissent leur public alors qu'on peut occuper les élèves pour bien moins cher ?

On attendait aussi en cette rentrée les formations sur la laïcité teintées de discrimination, promues par le Ministère... À ce jour, après la communication raciste de début d'année, pas de nouvelles dans les établissements : il semble bien difficile de trouver des formateur·es prêt·es à assurer la propagande gouvernementale de cette laïcité d'exclusion.

Du côté des AESH et des PIAL, le malaise est toujours aussi important avec un zapping permanent, qui limite fortement le suivi réel des élèves en situation de handicap, nécessite, sans formation, des compétences multiples pour aborder les différents handicaps et favorise la perte du sens du travail pour des personnels terriblement précarisés.

Cette dénégation du travail essentiel des AESH renvoie à l'absence de préoccupation ministérielle pour les conditions psycho-sociales dans lesquelles nous travaillons et dans lesquelles étudient nos élèves. En cette rentrée, plus que jamais font défaut

des plateaux psychosociaux dignes de ce nom, qui permettraient dans tous les établissements de prendre soin tant des élèves que des personnels : infirmier·es, assistant·es social·es certes, mais aussi psychologues, éducateurs, orthophonistes, médecins.

ÉDUC PRIO Cité éducative

Sur le papier, la Cité éducative se pare de magnifiques attraits. L'idée est de fédérer les acteurs qui agissent dans les domaines scolaires, périscolaires et psychosociaux, ainsi que dans le cadre de la politique de la ville. Des sommes sont annoncées par millions, omettant de préciser les coupes budgétaires qui sont menées parallèlement.

Ainsi, quand le collège Rosa Parks, REP+, devient tête de pont de la Cité éducative des quartiers Nord, on lui soustrait la même année plus de 80% des moyens supplémentaires REP+. Au-delà, la fin des REP est annoncée, réduisant encore les moyens alloués à l'éducation. Rappelons également les coupes drastiques qu'ont connues les associations sociales et culturelles et le secteur de l'éducation spécialisée depuis 20 ans. **En réalité, la Cité éducative va surtout servir à globaliser les moyens... en vue de les réduire.**

C'est aussi un moyen de donner encore plus de pouvoir aux collectivités locales, notamment aux communes, alors même qu'elles ne tiennent pas leurs engagements en matière de mixité sociale et de dotations. Ainsi, à Toulouse, la municipalité est devenue chef de file de deux cités éducatives au Mirail et dans les quartiers Nord de Toulouse, alors même qu'elle a réduit les moyens de la « Réussite éducative ».

C'est enfin un moyen supplémentaire pour dénationaliser la politique de l'Éducation dans ce pays.

ZOOM DU MOIS Non à la précarisation !

La loi de la transformation de la fonction publique de 2019 établit un but précis: l'utilisation massive et systématique de la précarité. Jugez-en par vous-mêmes, avec les chiffres de la DEPP, service statistique ministériel, de 2019-2020 : une augmentation de 47% des enseignant.es non-titulaires et de 90% pour les contractuel.les d'autres secteurs de l'Éducation en moins de 10 ans ! Et que dire des PIAL ? Face à cette précarisation (contractuel.les, AESH, AED...) synonyme de stress, de peur due à l'impossibilité de se projeter, et de vulnérabilité face aux pressions hiérarchiques, notre détermination reste intacte !

AESH

100.000 dont 4000 dans le 31

- NON aux PIAL et au recours généralisé de l'accompagnement mutualisé ;
- Une reconnaissance de la valeur du métier et un salaire à sa hauteur ;
- Un statut pérenne ;
- Des conditions de travail dignes ;
- L'accès aux primes REP/REP+.

Mardi 19 octobre
Tou·tes avec les
AESH dans la rue !
Grève et manifestation

Enseignants non-titulaires

- La titularisation de tous et toutes, quelque soit l'âge, le sexe et l'origine ;
- Une revalorisation salariale suivant la grille et la progression des titulaires ;
- La tenue systématique d'une commission pour traiter des cas de non-renouvellements ;
- NON au morcellement des contrats ;
- Inclusion des vacances scolaires ;
- NON à la généralisation des contractuel.les stagiaires alternant.es.

AED

- La reconnaissance de la valeur du métier et un salaire à sa hauteur.
- Un statut pérenne.
- La tenue systématique d'une commission (CCP) pour traiter des cas de non-renouvellements.
- Des améliorations des conditions de travail.
- L'accès aux primes REP/REP+.



Bulletin Contact / Adhésion

À remettre à un-e militant-e ou à renvoyer
19 Place Saint-Sernin - 31000 Toulouse
contact@lacgteducation31.fr

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom - Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal / Commune :

Grade ou corps - Discipline :

Établissement / École - Commune :

Téléphone :

E-mail :

CONTACTS

INFORMER, MILITER,
DÉFENDRE

LACGTEDUCATION31.FR

Permanence mercredi a-m ou sur RV

Bourse du Travail,
19, place Saint-Sernin
31070 Toulouse Cedex 7
05 61 22 18 89 / 06 77 10 84 80
contact@lacgteducation31.fr
eluscgteductoul@gmail.com

EDUCATIONTOULOUSE.REFE
RENCE-SYNDICALE.FR

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

263 rue de Paris
93 515 Montreuil Cedex
01 48 18 81 47 / unsen@ferc.cgt.fr

CGTEDUC.FR